

CHRONIQUE DU GREFFE

Les décisions des deux dernières semaines

semaines du : 13 au 17 avril et du 20 au 24 avril 2015					
NO DE SENTENCES	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
8887	Syndicat de Champlain -et- Commission scolaire Marie-Victorin	5111	Claude Fabien	Suppléance - Paiement après 20 jours - Notion de jours - « (...)jours effectivement travaillés à l'exclusion des jours ouvrables où elle est dispensée de travailler par son calendrier scolaire ainsi que des jours où elle est elle-même absente alors qu'elle devrait être au travail ».	Griefs partiellement acceptés
8888	Commission scolaire Marie-Victorin -et- Syndicat de l'enseignement de Champlain	5110	Gilles Ferland	Moyen de droit pour limiter la preuve aux chefs d'accusation criminelle - Violation de la procédure de résiliation de contrat - Résiliation de contrat d'engagement	Décisions variables sur objections
8889	Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep de Limoilou -et- Cégep de Limoilou	1120	Pierre Cloutier	Requête pour différer la tenue d'une audience - Tests psychologiques - Réintégration - Congédiement	Requête rejetée
8890	Association des employés du Nord québécois -et- Commission scolaire Kativik	5113	Jean Ménard	Interprétation des dispositions de la convention collective - Congé de maternité - Clause 5-13.27	Grief accepté
8891	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe -et- Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de Richelieu-Yamaska	5210	Pierre Daviault	Refus de réintégration progressive - Retour au travail à temps complet	Grief rejeté
8892	Syndicat des professionnelles et des professionnels du milieu de l'éducation de Montréal -et- Commission scolaire de Montréal	5210	Jean-Marie Lavoie	Illégalité d'un non-réengagement	Grief rejeté

8893	Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal -et- Commission scolaire Lester-B.-Pearson	6210	Jean-Pierre Villaggi	Reconnaissance rétroactive d'un statut de professionnelle régulière à temps plein	Grief rejeté
------	--	------	----------------------	---	--------------